4
5

TROPLONG

DROIT CIVIL

EXPLIQUÉ

DU DÉPOT

ET

KM304
.F8
T7
V.15
c.1

347-4
T

1080041772

347=4
5.

LE DROIT CIVIL

EXPLIQUÉ

SUIVANT L'ORDRE DES ARTICLES DU CODE CIVIL.

COMMENTAIRES DES TITRES XI ET XII DU LIVRE III,

DU DÉPOT ET DU SÉQUESTRE,

ET

DES CONTRATS ALÉATOIRES.

TOME XV.

Tout exemplaire non revêtu de ma signature sera réputé contrefait, et le débiteur sera poursuivi conformément à la loi.

FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

Paris. — Typographie de Cosson, rue du Four-Saint-Germain, 47.

LE DROIT CIVIL

EXPLIQUÉ

SUIVANT L'ORDRE DES ARTICLES DU CODE,

DEPUIS ET Y COMPRIS LE TITRE DE LA VENTE.

DU DÉPOT ET DU SÉQUESTRE,

ET

DES CONTRATS ALÉATOIRES,

COMMENTAIRES

DES TITRES XI ET XII, LIVRE III, DU CODE CIVIL;

PAR M. TROPLONG,

CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION,
OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

Ouvrage qui fait suite à celui de M. Toullier,
mais dans lequel on a adopté la forme plus commode du commentaire.

PARIS,
CHARLES HINGRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
10, RUE DE SEINE.

1845.

54062

23302